St-Quentin-Fallavier

MAIRIE

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17/09/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bernadette CACALY à Alexandre CACALY, Evelyne GRAS à Jean-Paul MOREL, Sylvie RUELLE à Henri HOURIEZ, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Christelle HAON à Nicolas BACCONNIER, Christophe LIAUD à Corinne FALCONNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.09.27.13

OBJET : Instauration du Droit de Préemption Urbain sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commeciaux

Le Droit de Préemption Commercial (DPC) dévolu aux communes, qu'elles soient dotées ou non d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), a été institué par la loi du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises ; il permet d'acquérir des biens (dons de commerce, fonds artisanaux ou baux commerciaux), mis en vente sur leur territoire ; il faut bien dissocier le DPC du DPU (Droit de Préemption Urbain), qui concerne les biens immobiliers, qu'ils soient ou non attachés aux fonds de commerce et/ou baux commerciaux.

Monsieur Henri HOURIEZ, adjoint délégué à l'aménagement urbain, à l'urbanisme, à l'économie, aux relations entreprises et commerces de proximité, expose aux membres du conseil municipal que la Mairie souhaite instaurer un Droit de Préemption Urbain sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

Ce projet, déjà abordé lors du Bureau Municipal du 14 décembre dernier, a débouché sur la rédaction d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité, avec la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, comprenant 4 secteurs, à savoir le centre-ville, la rue de la Pépinière, la zone du centre commercial des Muguets (en intégrant la rue des Salvias) et la zone de la gare (voir document en PJ).

Ces documents ont été transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Nord-Isère et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère, qui ont respectivement rendu un avis favorable en date du 23 juin et du 19 juillet (dates de réception des courriers

en Mairie) ; la CMA attire juste notre attention sur le fait de mieux délimiter les secteurs (en précisant notamment le début et la fin de la rue).

Cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large sur le territoire communal, compte-tenu du projet de requalification du bourg-centre, et en intégrant les constructions en cours et à venir (centre-ville, projet de lotissement derrière le centre commercial des Muguets…), synonymes de résidents supplémentaires et donc de flux dans les commerces de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le principe d'instaurer un Droit de Préemption Urbain sur les fonds de Commerce qui entrera en application dès sa validation.**

- **VALIDE les 4 périmètres proposés selon le plan joint.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 27/09/2021
Publication et transmission en sous préfecture le 28 septembre 202128/09/2021
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210927-lmc19951-DE-1-1

Le Maire

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Isère)

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

St Quentin Fallavier

MAIRIE

MISE EN PLACE
DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
SUR LES FONDS DE COMMERCE,
FONDS ARTISANAUX
ET BAUX COMMERCIAUX

Rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité

Proposition d'un périmètre de sauvegarde

Source : Service Communication – Mairie de St Quentin-Fallavier

SOMMAIRE

I – PREAMBULE **: pages 3 et 4**

II – ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL **: pages 4 à 8**

1°) Présentation du tissu commercial et artisanal sur le territoire
2°) Pôles commerciaux périphériques et menaces

III – UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE ET ARTISANALE A MAINTENIR ET RENFORCER **: pages 8 à 10**

IV – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE **: page 10**

ANNEXES

- Cartographie du périmètre de sauvegarde
- Libellé des rues concernées

<u>Sources documentaires</u> :

- SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Nord-Isère
- SDC (Schéma de Développement Commercial) et Etude de requalification du secteur Gare St Quentin-Fallavier de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère)
- CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) de l'Isère (Préfecture)
- Etude programmatique sur la requalification du bourg-centre et Annuaire des entreprises de la Mairie de St Quentin-Fallavier
- Site web de la Mairie de Villefontaine
- Site « *www.viamichelin.fr* »

%§I – PREAMBULE :

Le commerce a connu différentes mutations ou évolutions : commerce de proximité, zones commerciales installées en périphérie des villes, développement du e-commerce.

La crise sanitaire due à la Covid-19, le développement du télétravail, la fermeture administrative de certains établissements, a permis à des secteurs de se réinventer pour se pérenniser : c'est ainsi que des restaurants se sont lancés dans la vente à emporter, que des commerces non-alimentaires ont franchi le pas en se mettant à la vente en ligne (sur des plateformes digitalisées et/ou en créant un site en propre), via le *« click & collect »* (achat en ligne et retrait de la commande dans un magasin physique), dans une démarche de commerce omnicanal (qui s'appuie à la fois sur le numérique et le commerce traditionnel) ; de la même façon, les grandes surfaces alimentaires ont développé des *« drive »* (commandes en ligne et retrait en point de vente), à l'instar du supermarché installé sur la commune.

En parallèle, on observe une réorientation de certains achats, avec le développement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), des terrains dédiés au maraîchage bio, du locavorisme (prônant la consommation de la nourriture produite dans un rayon de 100 à 250 kilomètres maximum autour du domicile), de la nourriture bio en restauration collective…

La proximité, le choix, la qualité, la traçabilité sont des critères qui sont de plus en plus recherchés par les consommateurs, d'où l'importance de la richesse et la diversité du tissu commercial, artisanal et de services en centre-ville, qui sont des bons indicateurs de l'attractivité d'un territoire, avec une complémentarité entre toutes les formes de commerces, qui permet le maintien d'activités de proximité.

Compte-tenu de tous ces éléments, la municipalité propose de renforcer ses leviers d'actions en instaurant un Droit de Préemption Commercial (DPC) sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à accueillir des commerces de détail ou des centres commerciaux d'une surface de vente entre 300 à 1 000 m², conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008, et son décret d'application du 22 juin 2009. Ce droit de préemption, qui n'intervient pas sur le bâti commercial, permet donc à la commune de mener une politique économique dans l'objectif de favoriser le maintien et la diversité des activités artisanales et commerciales de proximité.

Sur la commune, le maintien et le renforcement de l'offre commerciale et artisanale de proximité, plus particulièrement sur les secteurs du centre-ville, du centre commercial des Muguets et de la rue de la Pépinière, ainsi que sur celui de la gare, est importante pour les raisons suivantes :

- **Sur le plan général :**

  - Les commerces et services de proximité de la commune sont précieux pour la vie et l'attractivité de son territoire. Associés au patrimoine de la ville, ils participent à sa personnalité, son animation et à l'image valorisante du cadre de vie. Les commerces se fragilisent car la concurrence des grandes surfaces est forte : *« Super U »* à La Verpillière, *« The Village »* à Villefontaine, et Centre Commercial *« Les Sayes »* avec *« Carrefour »*… ;
  - Parce que l'on constate l'occupation de plus en plus récurrente des locaux commerciaux par des activités de service, qui contribuent assez peu à l'animation de la commune ;
  - Parce que les commerces et services de proximité sont des éléments essentiels pour la cohésion sociale et l'attractivité de la ville, dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie ;
  - Parce que, en raison de la croissance des ventes sur Internet, il convient de préserver l'appareil commercial de proximité.

- **Plus localement :**

  - En raison de l'aménagement du quartier du Merlet, puis dans un futur proche, de la rue du Lac et du secteur de La Ponthière, il y a lieu, en cas de transfert d'activité, de pouvoir maîtriser les implantations commerciales ;
  - Parce qu'il convient que la commune puisse se doter des outils complémentaires pour la mise en œuvre des objectifs en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité, qu'elle s'est fixée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce DPC viendra renforcer les actions suivantes de la Municipalité, qui :

- est propriétaire de plusieurs locaux en centre-ville et au Furin, qui sont loués à différents acteurs économiques ;

- a acheté dernièrement un immeuble abritant un bar et un tabac, ainsi que le fonds de commerce du débit de boissons, mis en location-gérance auprès de l'exploitant du tabac, lequel est également devenu *« Relais Poste Commerçant »* ;

- a acquis une licence IV que l'exploitant d'un bar-restaurant avait mis en vente ;

- a vendu à des professionnelles de santé déjà installées un bâti commercial Place de la Paix.

Tous ces éléments confortent l'axe politique fort du mandat, qui est la réhabilitation du centre-ville.

II – ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL

1°) <u>Présentation du tissu commercial et artisanal sur le territoire</u> :

Ce rapport s'appuie notamment, sur le SCoT Nord-Isère de mai 2019, ainsi que sur le Schéma de Développement Commercial de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) de novembre 2019.

Selon ces documents, le territoire intercommunal regroupait 2 475 établissements commerciaux en 2017, dont 652 commerces (alimentaires, équipement de la personne et de la maison, biens culturels et de loisirs), répartis ainsi :

- 45 % sur la commune principale de Bourgoin-Jallieu,
- Entre 7 à 9 % de l'offre sur les 4 communes secondaires que sont L'Isle d'Abeau, St Quentin-Fallavier, Villefontaine et La Verpillière, soit entre 170 à 240 activités.

Carte de l'offre commerciale du territoire

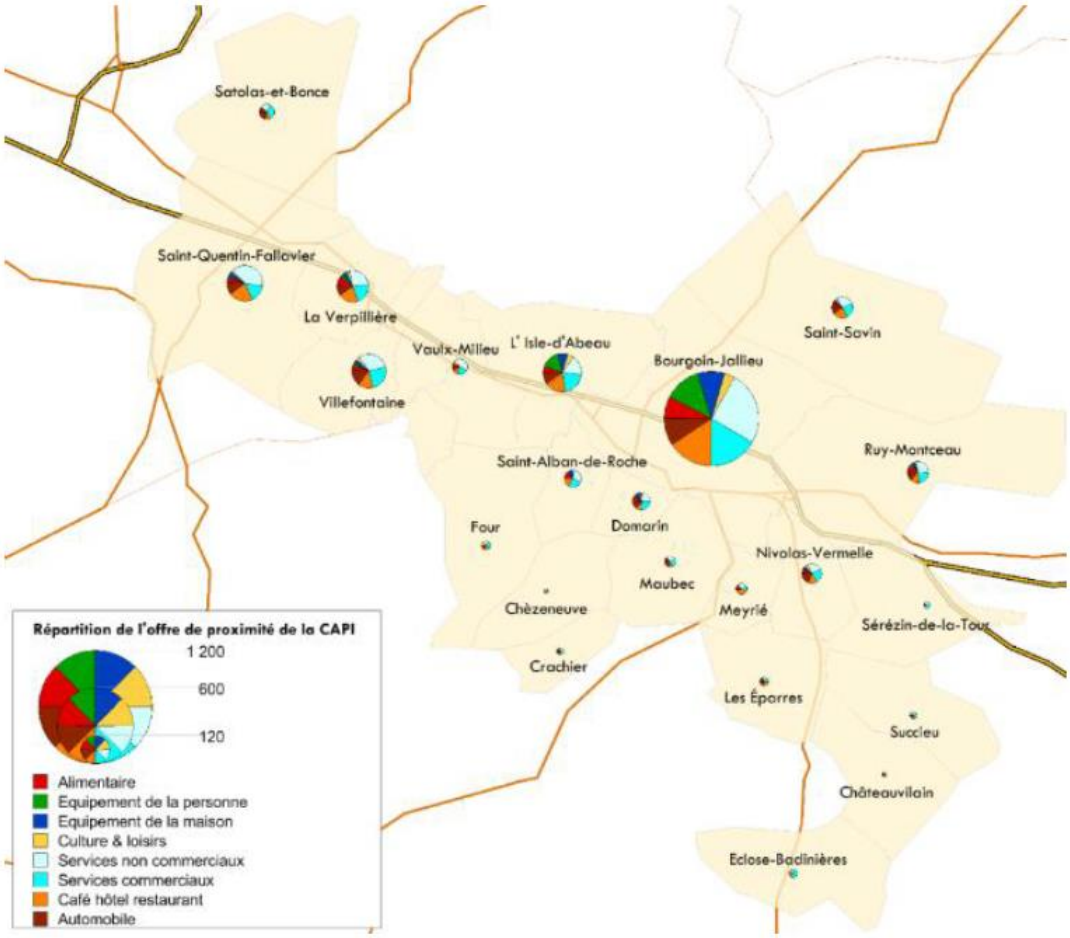

Sources : fichier SIRENE de l'INSEE 2017 et données extraites de l'enquête de consommation – CCI Nord Isère 2018 – données hors village de marques

Sur St Quentin-Fallavier, 130 activités, tous secteurs confondus, sont recensées sur le centre-ville, le centre commercial des Muguets, les hameaux et les quartiers (Les Moines…).

L'armature commerciale et artisanale peut être présentée ainsi :

- Un centre-ville avec des commerces (principalement alimentaires) et des services (pharmacie, cabinet vétérinaire) et la présence d'un marché hebdomadaire le jeudi matin (à forte dominance alimentaire) ;

- Le pôle commercial des Muguets légèrement excentré du centre-ville, dont un centre commercial (avec un supermarché *« Carrefour Market »* et son *« drive »* et une galerie marchande, comprenant diverses activités : banque, tabac/presse, agence immobilière, travail temporaire, optique…),

- Des activités commerciales installées sur la rue de la Pépinière, axe de liaison entre le centre-ville et les Muguets

- Le Médicentre, à destination des professionnels de santé ;

- Des activités artisanales et professionnelles réparties dans la commune.

L'étude programmatique évoquée précédemment a identifié deux polarités fortes, à savoir le centre-ville et le centre commercial des Muguets, excentré, mais situé en entrée de ville, depuis le Parc de Chesnes (première plateforme logistique terrestre de France, avec plus de 400 entreprises générant plus de 12 000 emplois) :

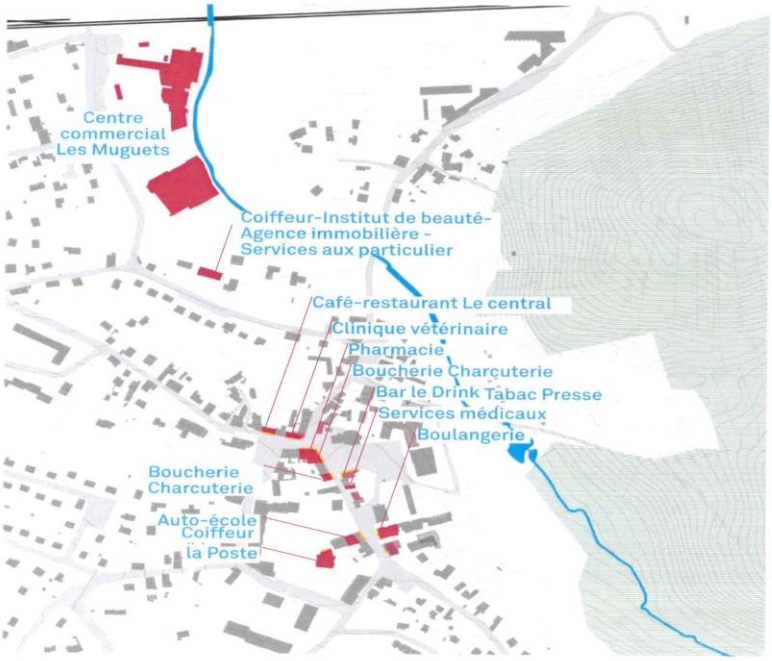

Les commerces : un contexte très concurrentiel et une double polarité sur la commune / un dynamisme commercial en question dans le centre-ville

Lors d'un relevé terrain en mars 2019, le taux de vacance commerciale sur St Quentin-Fallavier était de 24 % ; depuis cette date, des locaux vides ont trouvé preneurs, avec des installations d'activités commerciales et artisanales (boulangerie-pâtisserie, traiteur/plats à emporter, coiffeur et agence immobilière, notamment).

Pour compléter ce panorama, le SCoT Nord-Isère fournissait les éléments suivants au niveau de la zone de chalandise de la CAPI, ainsi que des typologies des clients et des analyses des consommations par secteur d'habitation :

PREMIERE PARTIE : Analyse de l'armature commerciale et artisanale du territoire et de son fonctionnement

Zone de chalandise de la CAPI et dépenses de consommation

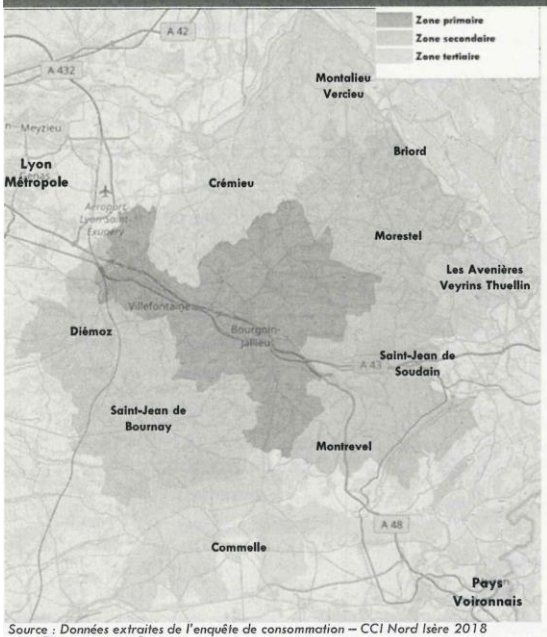

Source : Données extraites de l'enquête de consommation – CCI Nord Isère 2018

	2018
Nombre de ménages de la CAPI **Nombre de ménages de la zone de chalandise**	43 930* 120 000*
Dépense commercialisable de la zone de chalandise	1,46 Milliards d'€

** Projections tendancielles, INSEE – traitement AID*

Alimentaire (y compris droguerie, parfumerie, hygiène)	738 M€
Non alimentaire	725 M€

- Une zone de chalandise primaire qui couvre le périmètre administratif de la CAPI ainsi que le sud de la CC des Balcons du Dauphiné (72% du chiffre d'affaires réalisé sur ce périmètre)

***NB** : L'arrivée du village de marques élargit la zone de chalandise de la CAPI (jusqu'à 2h de route), mais sur des fréquences de consommation faibles (achat ponctuel)*

Enjeux :

- Identifier une stratégie commerciale garante des équilibres commerciaux à l'échelle de la zone de chalandise
- Identifier une stratégie commerciale autour de The Village, de manière à conserver une attractivité territoriale tout en préservant l'ensemble des polarités commerciales existantes

aid

Elaboration du schéma de développement commercial de la CAPI - Diagnostic - mai 2019 11

On constate donc que la zone de chalandise de la CAPI s'étend bien au-delà des limites territoriales de l'Agglomération.

TROISIEME PARTIE : Analyse de la consommation des ménages, performances économiques des pôles et clientèle

Les typologies de clients

3 typologies de clients :

Les résidents/actifs du territoire

Consommations types :

- Achats courants (alimentaire)
- Achats non alimentaires
- Sorties culturelles et de loisirs (cafés, restaurants)

>1,3 milliards d'euros

Une évasion sur certaines typologies de produits et une hausse de la population : un potentiel à évaluer sur les prochaines années

Les clients du village de marques

Consommations types :

- Produits dégriffés de marques
- Restaurants/bars

~120 millions d'euros

Une consommation prévue à la hausse sur les prochaines années par la Compagnie de Phalsbourg

De passage (flux)

Consommations types :

- Petit alimentaire (boulangerie)
- Restaurants/cafés

~30 millions d'euros

Une consommation difficilement maîtrisable
(NB : des axes de flux saturés aux heures de pointe)

Enjeux : Une stratégie de développement commerciale à définir en lien avec les différentes cibles de clientèle du territoire

aid

Elaboration du schéma de développement commercial de la CAPI - Diagnostic - mai 2019 16

Dans les faits, si le Parc de Chesnes apporte une clientèle au centre commercial des Muguets, ce n'est pas le cas pour le commerce de centre-ville.

On constate néanmoins que les dépenses de consommation sont majoritairement faites au niveau local :

TROISIEME PARTIE : Analyse de la consommation des ménages, performances économiques des pôles et clientèle

Analyse des consommations par secteur d'habitation sur la CAPI

Alimentaire

Lieu d'habitation \ Lieu d'achat	CAPI	Bourgoin Jallieu Ville	Isle D'Abeau	St-Quentin Fallavier - Satolas	Villefontaine - La Verpillière	Métropole de Lyon	Tignieu-Jameyzieu	Collines du Nord Dauphiné	@ Vente à distance	Ailleurs
Bourgoin Jallieu Ville	99%	77%	22%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
Isle D'Abeau	98%	27%	69%	0%	3%	0%	0%	0%	1%	1%
St-Quentin Fallavier - Satolas	76%	0%	12%	36%	28%	4%	13%	5%	1%	1%
Villefontaine - La Verpillière	96%	18%	33%	4%	42%	3%	0%	0%	1%	0%
Total général	96%	36%	44%	4%	13%	1%	1%	0%	1%	1%

Non Alimentaire

Lieu d'habitation \ Lieu d'achat	CAPI	Bourgoin Jallieu Ville	Isle D'Abeau	St-Quentin Fallavier - Satolas	Villefontaine - La Verpillière	Métropole de Lyon	Tignieu-Jameyzieu	Collines du Nord Dauphiné	@ Vente à distance	Ailleurs
Bourgoin Jallieu Ville	82%	57%	25%	0%	0%	8%	0%	0%	9%	1%
Isle D'Abeau	79%	38%	41%	0%	0%	10%	0%	0%	9%	2%
St-Quentin Fallavier - Satolas	57%	19%	27%	5%	6%	19%	10%	3%	9%	3%
Villefontaine - La Verpillière	80%	27%	41%	1%	12%	11%	1%	0%	7%	1%
Total général	78%	39%	36%	1%	3%	10%	1%	0%	8%	2%

Source : Données extraites de l'enquête de consommation – CCI Nord Isère 2018

Découpage des secteurs d'enquête de consommation de la CAPI

Enjeux : Une déclinaison territoriale du potentiel commercial à définir, en tenant compte des interconnexions entre les différents secteurs d'habitation

aid

Elaboration du schéma de développement commercial de la CAPI - Diagnostic - mai 2019 19

S'il est logique que le tissu économique local capte la majorité des dépenses alimentaires, la commune serait en capacité d'accueillir des activités non-alimentaires, pour enrichir l'offre actuelle.

2°) Pôles commerciaux périphériques et menaces :

La commune voisine de Villefontaine (6 kms) a initié, en 2009, un projet *« Cœur de ville »*.

Toujours sur cette commune, *« The Village »* est un *« outlet »* (Village de marques), ouvert le 18 mai 2018, qui regroupe une centaine d'enseignes de luxe, premium luxe et sport, ainsi que des restaurants, avec 2 000 places de parking gratuites.

Sur la commune de La Verpillière (5 kms), on note la présence de 3 supermarchés : *« Super U »*, *« Lidl »* et *« Aldi ».*

L'Isle d'Abeau (15 kms) et Bourgoin-Jallieu/Domarin (19 kms, avec un *« Intermarché »*) disposent également de pôles commerciaux attractifs (voir page 3).

La présence de l'autoroute permet aussi une accessibilité rapide aux centres commerciaux de l'agglomération lyonnaise (*« Auchan », « Carrefour »* à Vénissieux, Confluence, Carré de Soie…).

Au vu de tout le développement commercial qui se profile sur les communes aux alentours, une forte concurrence va voir le jour (voir rapport du Scot et des décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère).

En parallèle, la crise sanitaire et ses conséquences (fermeture temporaire ou pérenne d'activités qualifiées de *« non-essentielles »*, telles que les bars-restaurants, cinémas, théâtres, équipement de la personne et de la maison, culture/sport…) a permis l'émergence ou le développement d'autres formes de vente (e-commerce, *« click & collect »* …), et pour aider les commerçants et artisans dans cette transition numérique, la CCI Nord-Isère a initié une plateforme *« En bas de ma rue »*, afin qu'ils puissent avoir une visibilité dématérialisée, à moindre coût, pour toucher une autre clientèle et développer la vente en ligne.

III – UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE ET ARTISANALE A MAINTENIR ET RENFORCER

L'étude programmatique identifiait les polarités où il serait pertinent d'installer une offre plus qualitative et diversifiée, à savoir le centre-ville et le centre commercial des Muguets et ses environs, du fait du développement de l'habitat sur la commune, suite au développement du centre-village en terme d'offres de logements.

De plus, afin de pérenniser les activités économiques du centre-ville, développer la fréquentation du marché hebdomadaire et suite au départ d'agences bancaires au centre-ville, la Municipalité va installer, d'ici fin juin 2021, un DAB (Distributeur Automatique de Billets) en centre-ville, car celui existant est installé au centre commercial des Muguets.

Cet investissement de la collectivité a pour objet de maintenir un service à la population pour qu'elle puisse disposer d'argent liquide pour effectuer ses achats de proximité.

Dans le cadre de la requalification du bourg-centre, une carte des priorités a été dressée (voir ci-dessous), et le développement du commerce (boutiques, restaurants, services à la personne) a été identifié :

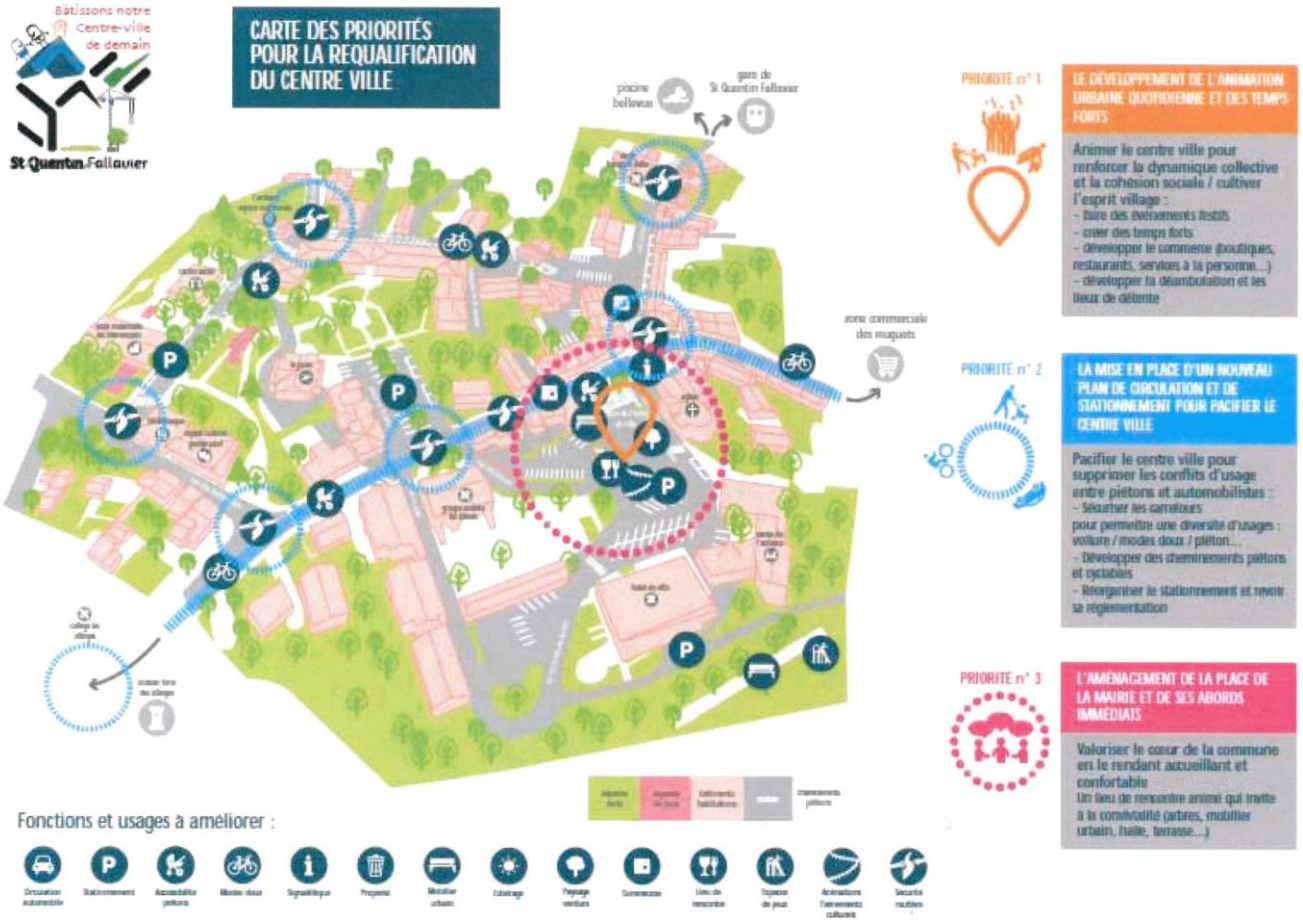

De la même façon, si des sens de circulations (automobiles, piétons…) sont revus et/ou modifiés, des opportunités pourraient voir le jour (bâtiments, avec cellules commerciales en rez-de-chaussée…).

La commune est également en train de réfléchir à une refonte totale de la signalétique économique (lamelles…), afin de la réactualiser, dans le cadre d'une réflexion globale sur la signalétique communale.

En complément, on mentionnera l'étude menée par la CAPI pour la requalification du secteur de la gare de St Quentin-Fallavier, et le programme *« 1001 Gares »* permettrait à des porteurs de projets de s'installer à l'intérieur des gares.

Dans une optique d'accueil d'activités initiées par des porteurs(euses) de projets et de soutien aux activités existantes, la Mairie pourrait lancer les actions suivantes :

- initier le dispositif *« Boutique à l'essai » / « PEPICO » (PEPInière de Commerces)* ;

- relayer la *« marketplace »* de la CCI Nord-Isère *« En bas de ma rue »* et inciter les commerçants, artisans et prestataires de services à avoir une présence dématérialisée ;

- lancer une opération à destination des commerçants et artisans du centre-ville, afin d'identifier des prévisions de départ en retraite et/ou de cessation d'activité, pour avoir une meilleure vision des transmissions et/ou vacances à venir des locaux commerciaux ;

- réfléchir à l'organisation d'un événement centré autour du bio (marché de producteurs…), en lien avec des AMAP locales ;

- se rapprocher des acteurs économiques de proximité pour connaître leurs souhaits (élargissement de l'offre, recherche de locaux…), afin d'anticiper une éventuelle désaffection du centre-ville : pour ce faire, il serait pertinent de contacter les

professionnels du foncier et/ou de l'immobilier (SARA/ELEGIA, agences, cabinets spécialisés…) pour connaître les disponibilités ou locaux.

Pour accompagner les projets et évolutions mentionnés tout au long de ce rapport, la Municipalité de St Quentin-Fallavier souhaite donc instaurer un Droit de Préemption des fonds de commerce, artisanaux et des baux commerciaux, afin de maîtriser son armature commerciale et artisanale de proximité et d'assurer une diversité de l'offre, qui soit complémentaire de celle existante, et cohérente avec la typologie des habitants

Pour ce faire, il convient de délimiter un périmètre de sauvegarde sur lequel mettre en place ce Droit de Préemption.

IV – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE

Dans un souci de cohérence, il serait pertinent d'intégrer **l**es polarités cartographiées dans l'étude programmatique, en intégrant les évolutions que le centre-ville connaît actuellement et/qui vont impacter sa typologie dans les prochaines années (habitat…) :

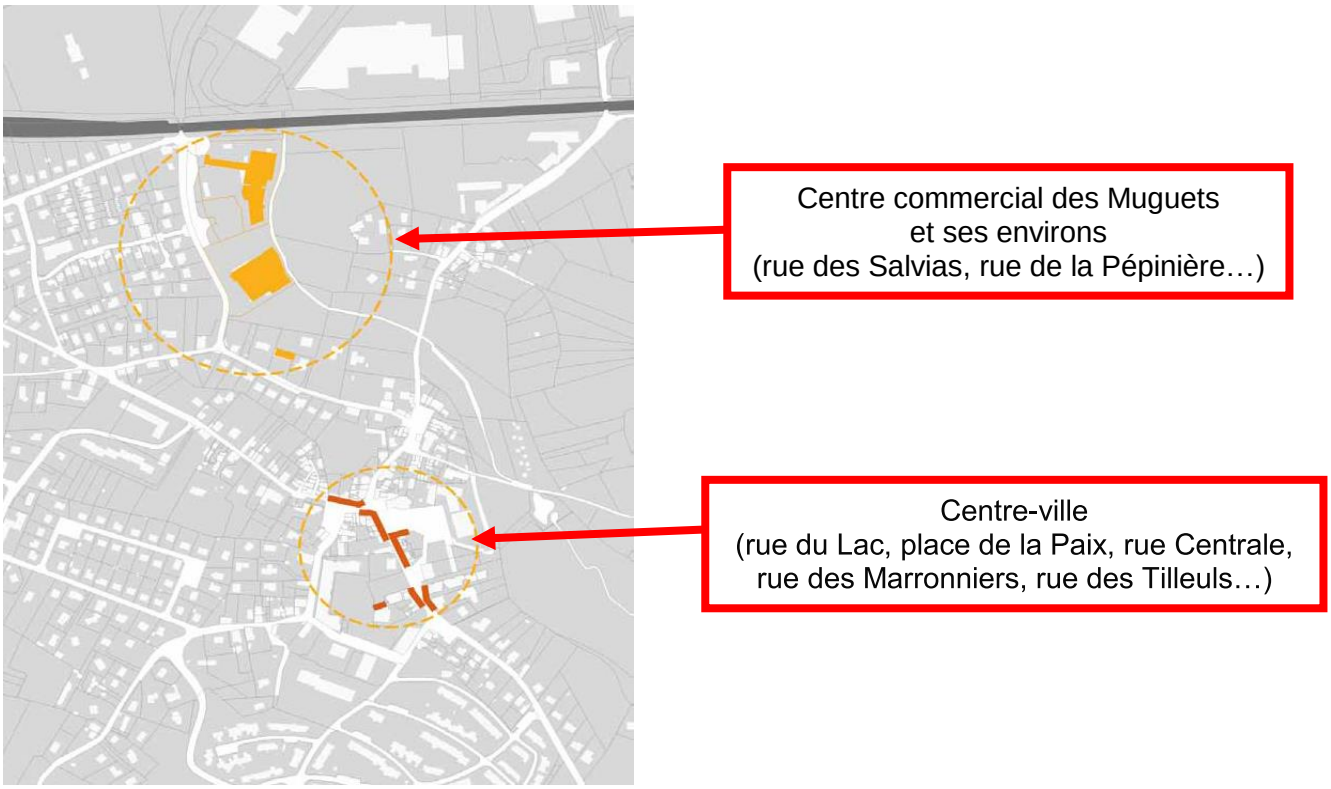

On pourrait affiner ce découpage initial en créant 4 secteurs :

- <u>secteur 1</u> : centre-ville (rue du Lac, Place de la Paix, rue Centrale, rue des Marronniers, rue des Tilleuls…) ;
- <u>secteur 2</u> : rue de la Pépinière ;
- <u>secteur 3</u> : centre commercial des Muguets et la rue des Salvias ;
- <u>secteur 4</u> : secteur de la gare et avenue de la gare

La cartographie et le détail des rues concernées par cette délimitation du périmètre sont en annexe de ce document.

ANNEXES

CARTOGRAPHIE DU PERIMETRE

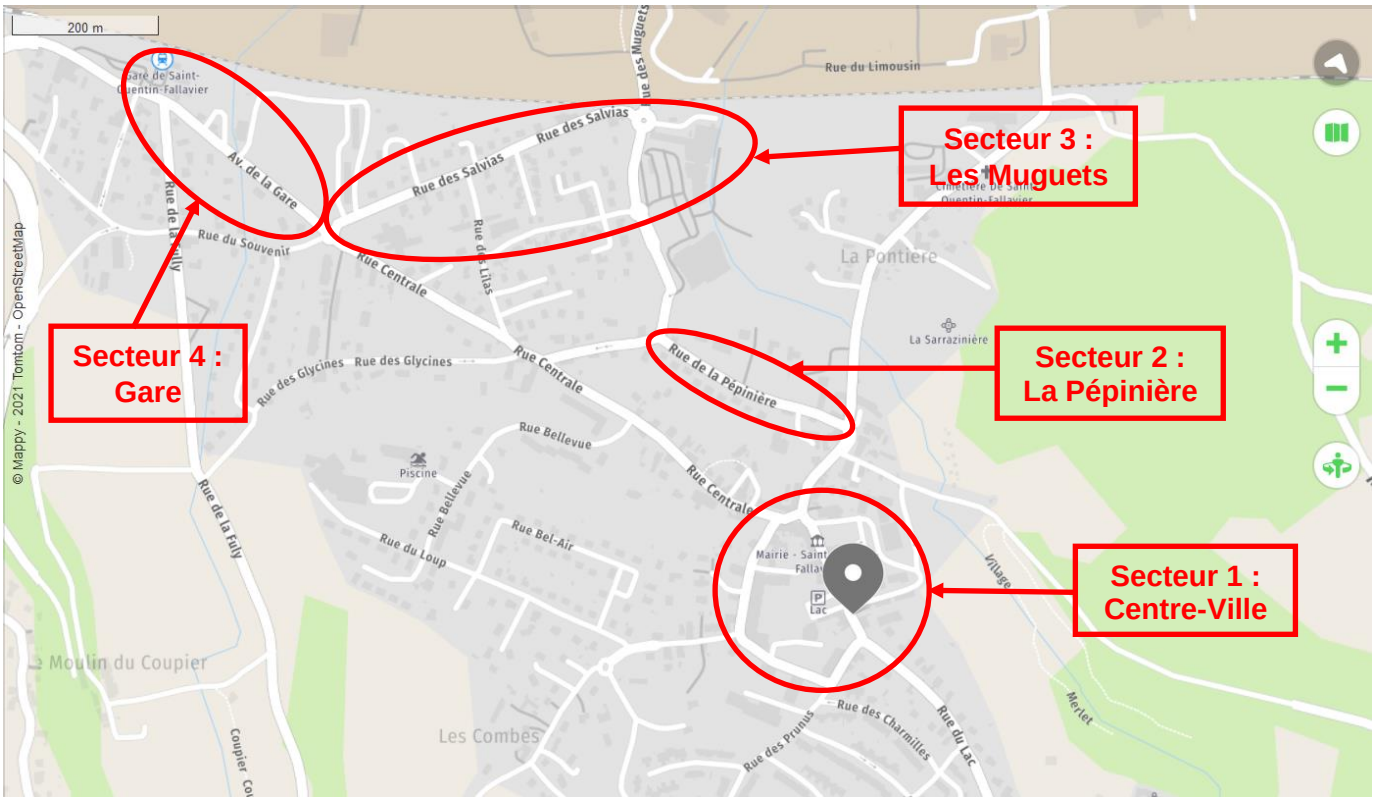

Source : www.mappy.com

TABLEAU DES SECTEURS CONCERNES

N° et dénominations des secteurs	***Libellés des rues et/ou places***	***Commentaires et/ou Observations***
Secteur 1 : Centre-Ville	Rue du Lac	Rue à sens unique (en partie)
	Rue de l'Hôtel de Ville	Futur emplacement du DAB
	Place de l'Hôtel de Ville	Lieu du marché et de la fête foraine
	Rue Centrale	Depuis le carrefour de la Montée de la Lieuse
	Place de la Paix	Locaux commerciaux municipaux
	Rue des Tilleuls	Rue à sens unique
	Montée de la Lieuse	Rue à sens unique (en partie)
	Rue des Marronniers	Périmètre de la foire annuelle
Secteur 2	Rue de la Pépinière	Rue à sens unique (lien vers les Muguets)
Secteur 3 : Les Muguets	Rue des Jonquilles	Centre Commercial des Muguets
	Impasse des Narcisses	Centre Commercial des Muguets
	Rue des Salvias	Lien entre les Muguets et la Gare
Secteur 4 : Gare St Quentin-Fallavier	Parvis et parking Gare	Projet de requalification du site
	Avenue de la Gare	Lien entre Gare, Centre-Ville et les Muguets